



Il répond aux avocats qui critiquent son secteur

Tayeb Louh hausse le ton et explicite ses réformes

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4081 - Jeudi 26 janvier 2017 - Prix : 10 DA

CHU de Béjaïa

Les paramédicaux protestent

Page 24

Une vingtaine de victimes depuis début janvier

Hausse inquiétante des décès par inhalation de gaz

Page 2

100 jours après

Par Mohamed Habili

Les forces irakiennes n'ont pas plus tôt repris le contrôle de la partie Est de Mossoul que l'ordre leur est donné de passer sur l'autre rive du Tigre, où Daech s'est tout entier retranché, d'autant plus décidé de se défendre jusqu'au dernier homme qu'il n'a guère le choix, étant encerclé de toutes parts. Il a fallu 100 jours pour faire place nette de lui à l'est de Mossoul. Combien cela prendrait-il d'en finir une bonne fois pour toutes avec lui ? Plus ou moins de 100 jours ? A s'en tenir à la projection courte du commandant en chef, Haider Al Abadi, suivant laquelle le mois de mars ne se serait pas écoulé que la ville serait entièrement libérée, ce qu'il reste à faire ne devrait pas prendre plus de temps que ce qui a déjà été accompli. On ne sait si la nouvelle administration américaine reprend ou non à son compte l'estimation de celle qui l'a précédée, qui pour sa part a toujours eu tendance à voir bien plus long en termes de temps que Baghdad. A la même occasion où le Premier ministre irakien a donné l'ordre à ses forces de traverser le Tigre, il a fait mention d'un entretien téléphonique avec le nouveau locataire de la Maison-Blanche, dans lequel celui-ci l'avait assuré non seulement de la poursuite du soutien opérationnel américain mais de son renforcement. On ne peut s'attendre à autre chose d'un président américain qui le jour même de son intronisation s'est juré de liquider Daech de la surface de la terre.

Suite en page 3

Responsable de la débâcle, il ose prétendre avoir le soutien de Bouteflika

L'heure du départ de Raouraoua a sonné



La seule réussite que Mohamed Raouraoua a engrangée durant sa déjà trop longue présence à la tête de la puissante fédération du sport roi, c'est d'avoir mis tout le monde contre lui.

Lire page 2

Le directeur général de l'Ansej l'a annoncé

Plus d'exigences pour le financement des micro-entreprises

Page 4

Festival du court métrage de Taroudant

«Le voyage de Keltoum» de Djâad à l'affiche à Agadir

Page 13

— Responsable de la débâcle, il ose prétendre avoir le soutien de Bouteflika —

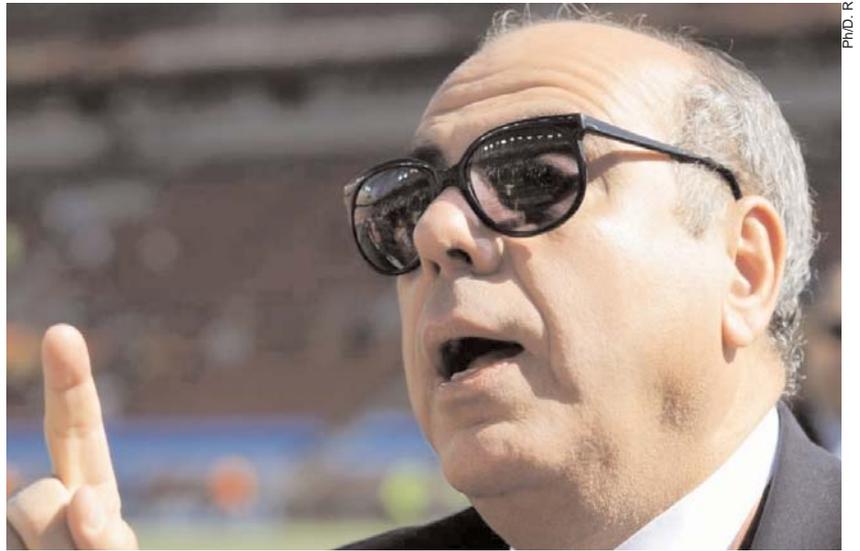
L'heure du départ de Raouraoua a sonné

■ La seule réussite que Mohamed Raouraoua a engrangée durant sa déjà trop longue présence à la tête de la puissante fédération du sport roi, c'est d'avoir mis tout le monde contre lui.

Par Naima Mahmoudi

Le football algérien était malade, il est désormais agonisant. Après la déconfiture de l'équipe nationale à la Coupe d'Afrique, une de plus après les échecs précédents, tous les regards, ceux des experts autant que ceux des profanes, convergent vers un seul responsable, autant dire un seul coupable, le président de la FAF. La seule réussite que Mohamed Raouraoua a engrangée durant sa déjà trop longue présence à la tête de la puissante fédération du sport roi, c'est d'avoir mis tout le monde contre lui. Seule une flagrante cécité mentale, voire une cécité tout court, ou une attitude de complicité passive induite par le silence, serait à même d'occulter les ravages causés au football en Algérie sous la gestion unilatérale de cet homme connu pour ses méthodes peu avouables. Si d'aucuns s'attardent à fustiger son ascension fulgurante, alors que son mérite, le seul d'ailleurs, réside dans cette nature de self-made-man, sa propension à décider seul a provoqué ce qu'il n'est pas exagéré de qualifier de «catastrophe» quant à la situation du football. Les résultats calamiteux des Verts déclinent devant l'opinion publique médusée, d'autant plus qu'elle tient aux Verts comme à la prunelle de ses yeux, l'immense fossé qui sépare la valeur incontestable des joueurs, de la série de défaites qu'ils arborent, malgré eux. En effet, les qualités intrinsèques des Mahrez, Brahimi et autres M'bolhi se sont avérées aussi efficaces que celle de l'arbre de l'illusion qui cache la forêt de la déconfiture. La seule valse des entraîneurs, dont Raouraoua a été le chorégraphe contre vents et marées, montre sa persistance à ne se fier qu'à son propre bon vouloir, n'en

déplaise à la logique et au Smig de jugeote et de connaissances en matière de choix des entraîneurs. Qu'on en juge : Leekens une première fois, Saàdane, Benchikha, Halilhodzic, Gourcuff, Rajevac, et re-Leekens. Malgré toutes les mises en garde émises par toutes les compétences que comprend le pays en matière footballistique et les critiques incessantes de la presse sportive, le même Raouraoua a réduit au strict minimum la préparation de la CAN. Même un amateur, ne connaissant strictement rien à la chose de la préparation aux grands rendez-vous sportifs, se serait insurgé contre l'idée même de choisir la Mauritanie comme sparring-partner, avec en plus un match à huis clos. Comment ne pas souscrire, devant un tel exemple de mépris de la raison, à la version plus que plausible que seules des considérations électoralistes, donc personnelles, pour son maintien au sein de la CAF, ont guidé un choix aussi incongru ? Ne se fiant qu'à sa seule pulsion uni-dirigiste qui en fait le véritable sélectionneur national, de par ses ingérences quotidiennes, il a été jusqu'à écarter des joueurs cadres, Medjani et Feghouli en l'occurrence. Ce ne sont bien sûr pas leurs prouesses sur le terrain qui leur ont valu cette exclusion inexplicable, mais leurs déclarations, le premier ayant dit que «nous ne sommes pas une grande équipe, mais une petite», le second ayant parlé d'«erreur de casting» au sujet de l'option Rajevac. Ce dernier est un exemple d'hérésie, parce qu'au-delà de son incompétence avérée comme Leekens, il avait en plus l'obscurité de la langue. Ce ne sont pas les exemples qui manquent pour conforter le dossier qui met à nu la responsabilité de Raouraoua et lui seul dans la



débâcle des Verts et partant, du football algérien. A ce dernier propos, il est de notoriété publique que rien, absolument rien n'a été fait pour la formation et le renforcement du football en Algérie, Raouraoua se comportant comme président de l'Equipe nationale et non pas de la Fédération censée développer ce sport au niveau local. Ce n'est donc pas sans raison, au vu de toutes ces atteintes à la destinée du football en Algérie, qu'une des personnalités les respectées et les plus dignes de foi en Algérie, en l'occurrence Rabah Saadane, a accusé Raouraoua, avec des faits concrets, de «trahison». D'autres arguments viennent s'ajouter à ces critères sportifs pour signifier à Raouraoua la nécessité de l'urgence de son départ, à savoir son implication plus que douteuse dans des affaires expliquant la fortune colossale qu'il a amassée, en totale contradiction avec

sa carrière de commis de l'Etat. Carburant à la protection de ses propres intérêts et foulant aux pieds, par là même, ceux de la collectivité, il a accumulé les écarts à l'intégrité financière, par le mixage entre sponsoring des Verts et ses intérêts, comme c'est le cas de la tour de Bab-Ezzouar dont une partie des locaux est louée à l'opérateur de téléphonie «Nedjma», bâtiment construit sur un terrain que lui a «débrouillé» Rachid Marif, ex-dirigeant du Mouloudia. Ce dernier pensait ainsi s'associer avec Raouraoua, qui l'a finalement arnaqué, arguant d'un prétendu refus de son fils, au nom duquel les documents ont été notifiés. Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres mic-macs qui éclaboussent la notion même d'élu dans l'instance la plus importante du plus important des sports en Algérie, dans lesquels verse Raouraoua, sous couvert de relations puissantes. Il a même

osé se targuer de l'appui de Bouteflika, ce que ni la raison ni le minimum de décence ne saurait tolérer, connaissant l'éloignement du Président de la République de telles pratiques que réprovoque la morale politique et la morale tout court.

Même s'il multiplie les déclarations sur sa prétendue puissance, Raouraoua doit se rendre à l'évidence que l'heure de l'impunité est révolue. Dans le respect des règles de la FIFA édictant la non-ingérence de l'Etat dans les affaires de l'ONG qu'est la FAF, tous les autres membres de cette dernière, ceux qui ont à cœur le destin du football national se doivent de ne pas rester les bras croisés et lui signifier qu'il est grand temps de se retirer, dans le sillage du départ de Leekens qu'il a lui-même désigné à la tête des Verts... et de leur débâcle.

N. M.

Une vingtaine de victimes depuis début janvier

Hausse inquiétante des décès par inhalation de gaz

Avec la vague de froid de ces derniers jours, le nombre de décès par le monoxyde de carbone a atteint des proportions alarmantes. Chaque année c'est la même chose. Quand l'hiver arrive, les cas d'intoxication se multiplient. Ce gaz qui n'a ni couleur ni odeur, surprend les ménages algériens qui découvrent leur intoxication plusieurs jours après l'avoir inhalé. Les raisons de ces accidents sont nombreuses : non-conformité des équipements de chauffage, mauvaise ventilation... Les familles, inconscientes des risques encourus d'un mauvais entretien ne renforcent pas leur vigilance et s'exposent d'autant plus à ce danger domestique. Les victimes se succèdent ces derniers temps en Algérie. Depuis le

début des intempéries, il n'y a pas un jour où les services de la Protection civile ne font pas état de mort de citoyens par le monoxyde de carbone. Le phénomène prend des proportions alarmantes. Selon un bilan de la Protection civile, depuis le début du mois de janvier, ce sont plus de vingt personnes qui ont péri. Un bilan lourd. Récemment encore, le monoxyde de carbone a coûté la vie à deux enfants à Djelfa et une troisième se trouve dans un «état critique». Selon une source médicale, les dépouilles d'un enfant de 13 ans et de sa sœur âgée de 9 ans, morts par asphyxie suite à l'inhalation de gaz, ont été déposées à l'hôpital de Djelfa, alors que leur sœur de 7 ans se trouve au service de réanimation, dans un état

grave. Les trois victimes habitent dans la commune d'Ain Mabel, à 20 km au nord de Djelfa. La majorité des décès par asphyxie causés par des gaz «sont dus à une erreur de prévention en matière de sécurité», relève la Protection civile, précisant que ces erreurs «se résument, en général, dans la mauvaise ou le manque de ventilation, la non-conformité des équipements de chauffage, le mauvais montage et mise en œuvre de ces équipements par un personnel non qualifié». Ainsi, la Protection civile lance une campagne de prévention et de sensibilisation sur le danger d'asphyxie au niveau de l'ensemble du territoire national, en collaboration avec d'autres secteurs. Une caravane, lancée au début de la saison hivernale,

silonnera plusieurs communes et touchera en particulier les nouveaux quartiers dans le cadre du programme de relogement. Cette dernière se rendra dans les établissements scolaires, résidences universitaires, places publiques, bibliothèques, maisons de jeunes et autres structures. La plupart de ces accidents sont dus à la non-conformité de certains appareils de chauffage aux normes de sécurité et à leur mauvaise installation et utilisation, a indiqué la même source. La caravane de sensibilisation comprend un programme riche et diversifié, en coordination avec différents acteurs, dont la Direction de la santé et les services de Sonelgaz, en vue de sensibiliser les citoyens et de leur inculquer la culture de la préven-

tion, a-t-on précisé. L'opération de sensibilisation se poursuivra jusqu'au mois d'avril 2017 par des actions de proximité, selon la même source. Les citoyens doivent savoir qu'il faut laisser tout le temps une ouverture. Ils doivent connaître et reconnaître les signes d'une mauvaise ventilation, tels que les maux de tête au réveil le matin et aussi une sensation de fatigue inhabituelle chez les membres de la famille. Ces signes doivent renseigner ces personnes sur le dysfonctionnement de leur appareil de chauffage. En outre, il faut être vigilant sur d'éventuels risques, d'où la nécessité de mettre en œuvre des mesures urgentes afin d'éviter l'asphyxie.

Meriem Benchaouia

Il répond aux avocats qui critiquent son secteur

Tayeb Louh hausse le ton et explicite ses réformes

■ Le ministre de la Justice, Tayeb Louh, a défendu, hier, les différentes réformes introduites dans son secteur, fustigeant ceux qui «veulent ignorer les efforts du gouvernement» bien que des «réformes» aient été revendiquées par les juristes eux-mêmes depuis de longues années.

Par Nacera Chenafi

Louh a présenté hier deux projets de loi, à savoir la loi organique portant l'organisation judiciaire et la loi des procédures pénales dans une plénière quasiment vide. Abordant l'amendement du code pénal, Louh a expliqué qu'il s'agit d'amendements «substantiels» et une suite à plusieurs réformes. Dans ce cadre, il est revenu sur le précédent amendement du code pénal intervenu en 2015. A ce propos, il a cité la mesure de la «comparution immédiate». Ainsi, le procureur de la République ne pourra plus placer, à son initiative, une personne sous mandat de dépôt. Selon le ministre, avant 2015 le procureur pouvait placer une personne sous mandat de dépôt sans le magistrat du siège, ce qui ouvrait la voie à la détention des personnes pour des durées différentes et parfois le report du jugement. Cette annulation est une demande des juristes (avocats) depuis des années pour aller vers «un procès équitable». Il ajoutera : «On travaille pour l'Algérie et son avenir, les réformes du Président on les a intégrées dans cette demande». Le ministre hausse le ton en affirmant que «c'est une audace, un défi de la part du ministre de la Justice d'enlever l'autorité au procureur de la République et transférer la prérogative de la mise sous mandat de dépôt au magistrat du siège». Avant de lancer : «C'est l'intérêt de l'Algérie». Louh en colère fustige les juristes. «Comment oser affirmer qu'une telle réforme (comparution immédiate) qui est une demande de la part des juristes depuis des années, n'a pas eu lieu. Cette réforme vient du gouvernement qui est au service de l'intérêt de l'Algérie en adoptant la mesure de la comparution



PH/D. R.

immédiate», a-t-il plaidé. Selon lui, «aujourd'hui, des milliers d'affaires sont traitées par l'ordres pénaux». «Il s'agit d'une vision profonde des réformes», a-t-il ajouté. S'agissant de la modernisation de la justice, Louh a souligné que certains qui critiquent ne voient dans cette modernisation que des mesures «techniques». Il a aussi cité la réforme relative à l'application des ordres de fin de recherche après parution du jugement, car la faute est dans la non transmission de la décision aux concernés.

Il a rappelé quelques chiffres dont la baisse des affaires au niveau pénal de 40% et plus de 50% juste au niveau de l'Algérie, la réduction de nombre de détenus provisoires de 41% et l'augmentation de nombre d'affaires statuéées de 18%. Abordant la réforme «profonde» du tribunal criminel, il a cité la proposition de donner le droit de recours à l'accusé et concernant la composante du tribunal criminel, l'augmentation du nombre des assesseurs jurés à 4 contre 3 magistrats mais pour les affaires de terrorisme et de contrebande

il y aura uniquement les juges. Il évoquera l'annulation de l'ordonnance de prise de corps qui posait, selon lui, un problème touchant la présomption d'innocence. «C'est un acquis et personne n'en parle», a-t-il encore fustigé ceux qui veulent, selon lui, «ignorer ou ne veulent pas comprendre pour une excuse ou une autre». «Je parle des spécialistes», a-t-il précisé, de manière pour le ministre de répondre aux critiques exprimées par certains avocats il y a deux jours sur les réformes de la justice. «Il y a des gens qui mélangent par-ci et par-là. Nous, on élabore des lois pour tous les Algériens. On est clair dans nos réformes», a-t-il défendu. Il a indiqué que «dans le souci d'assurer une coordination de l'action de la police judiciaire et d'éviter toute interaction entre les attributions des différents corps, le domaine d'intervention de la police judiciaire relevant des services militaires de sécurité a été défini avec précision. Sa mission se limite aux infractions d'atteinte à la sûreté de l'Etat prévues et réprimées par le code pénal et qui comp-

tent les crimes de trahison, d'espionnage, de terrorisme et de sabotage». Concernant la loi relative à l'organisation judiciaire, celle-ci stipule qu'«en prévision de l'institution d'une juridiction d'appel des jugements rendus par les tribunaux militaires et en coordination avec le ministère de la Défense nationale», il est proposé la modification de l'article 19 relatif au tribunal militaire en prévoyant que les règles relatives à la compétence, l'organisation et le fonctionnement des juridictions militaires soient fixées par le code de justice militaire. Cette mouture permettra la création de juridictions militaires d'appel, indépendamment des appellations données dans la loi organique militaire. Par ailleurs, les quelques députés présents sont revenus sur la non application des lois, alors que les militants du Mouvement El Islah ont demandé au ministre de la Justice d'intervenir sur la question de président du parti, sachant qu'une décision de justice lui enlève cette qualité.

N. C.

Commerce

Renouvellement partiel des membres du Conseil de la concurrence

Une nouvelle composante du collège du Conseil de la concurrence a été installée hier en remplacement des membres dont le mandat a expiré mi-janvier en cours, alors que son président, Amara Zitouni, a été reconduit à la tête du Conseil. Sur neuf membres du Conseil, quatre ont été nouvellement installés alors que cinq autres ont été reconduits, a expliqué à la presse M. Zitouni lors de la cérémonie d'installation. Ainsi, Abdelmadjid Dennonni et Abdelmalek Benabbas (spécialistes en économie), Meriem Ammiche et Mohammed Tayeb

Medjhad (spécialistes en droit) ont été désignés comme nouveaux membres permanents dans cette institution de régulation par décret présidentiel. M. Dennonni, qui préside également la Confédération générale du patronat du BTP, a été nommé vice-président du Conseil. Concernant les membres reconduits pour un nouveau mandat, il s'agit d'Amara Zitouni en tant que président du Conseil, et Djilali Slimani, Mohamed Mounir Belabdelouahab et Mohamed El-Bey (spécialistes en économie) et Abdelhafid Bougandoura (juriste et membre d'une organi-

sation de protection du consommateur). Réactivé en 2013 après dix années d'hibernation, le Conseil de la concurrence est composé de douze membres dont six permanents et six non permanents, nommés par décret présidentiel et exerçant leurs fonctions à plein temps pour un mandat de quatre ans. Six membres sont choisis parmi les personnalités et experts ayant des compétences dans les domaines de la concurrence, de la distribution, de la consommation et de la propriété intellectuelle, et quatre membres sont choisis parmi les professionnels et deux

autres membres représentent les associations de protection des consommateurs. «Aujourd'hui, on se retrouve avec neuf membres, un nombre suffisant pour siéger et prendre des décisions en attendant de compléter la formation du collège avec trois autres membres», a indiqué M. Zitouni. Les trois membres restants devraient être choisis parmi les magistrats de la Cour suprême ou de la Cour des comptes pour permettre au Conseil de mieux jouer son rôle, a-t-il avancé. Pour rappel, le Conseil de la concurrence est une autorité administrative autonome qui agit

M. H.

LA QUESTION DU JOUR

100 jours après

suite de la page Une

En attendant qu'il s'y mette vraiment, ce sont les Irakiens, les Syriens, mais aussi les Egyptiens, même si c'est dans une moindre mesure, pour ne parler d'ailleurs que des pays arabes en première ligne contre lui, qui l'affrontent dans un combat sans merci, payant le prix fort pour en venir à bout. Que ce soit dans 100, ou dans 200 autres jours, le fait est que ceux de Daech, ou moins dans Mossoul, sont comptés. En faudrait-il nettement plus pour que la Syrie lui fasse subir le même sort à Raqqa, sa capitale prétendue ? A première vue oui, étant donné que le conflit syrien est bien plus difficile à résoudre que le cas irakien. Pourtant, les deux guerres, aussi différentes qu'elles soient sous certains rapports, sont liées tant par cet occupant commun qu'est Daech que par les ingérences étrangères qui les ont tout à la fois suscitées et entretenues. L'Irak se débarrassera de Daech selon toute apparence plus tôt que la Syrie, qui n'a pas que cette organisation terroriste sur les bras, qui a une paix à bâtir incluant les factions rebelles dans leur diversité. Il n'en est pas moins vrai qu'une victoire irakienne sur le terrorisme aura pour premier effet de hâter le retour de la paix dans la Syrie voisine. Mais sur un point essentiel l'accord des protagonistes syriens s'est déjà fait, et qui s'est confirmé aux pourparlers d'Astana, en apparence seulement voués à la seule question du cessez-le-feu : l'abandon du préalable du départ de Bachar Al Assad. Ce point décide du reste, et en particulier de ce que sera dans ses grandes lignes la solution finale à la crise. L'opposition dans sa diversité n'a d'autre choix en effet que d'accepter l'ouverture du régime politique en sa direction, et de laisser au peuple syrien de décider en dernier recours de qui le gouvernera. Le pluralisme politique, et la responsabilité assumée conformément au désir librement exprimé des Syriens, voilà en gros sur quoi sont appelés à plancher les négociations de Genève dans leur prochain round, qui pourrait bien être le dernier.

M. H.

au nom et pour le compte de l'Etat pour faire respecter les règles de la concurrence. Il est placé auprès du ministre chargé du Commerce. Pour garantir une réelle connaissance et mise en œuvre des principes et règles de concurrence, il a compétence de décision, de proposition et d'avis qu'il exerce de sa propre initiative ou à la demande du ministre chargé du Commerce ou de toute autre partie intéressée.

Ali G.

Le directeur général de l'Ansej l'a annoncé

Plus d'exigences pour le financement des micro-entreprises

■ «Une orientation portant sur l'exigence d'une qualification professionnelle du porteur de projet pour les jeunes est vraiment vitale pour la réussite et la survie de l'entreprise», a affirmé, à Sétif, M. Zemali, directeur général de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej).

Par Yacine Djalel

Dans le cadre des différentes dispositions et mesures de soutien engagées par le gouvernement pour promouvoir l'emploi et l'insertion des jeunes, le directeur général de l'Ansej, Mourad Zemali, a expliqué, lors de son passage dans la wilaya de Sétif, que des orientations portant sur la qualification des porteurs de projets seront davantage exigées aux jeunes. «Une orientation portant sur l'exigence d'une qualification professionnelle du porteur de projet pour les jeunes est vraiment vitale pour la réussite et la survie de l'entreprise», a-t-il précisé. Selon lui, ces initiatives relèvent d'une importance majeure, comme elles s'inscrivent dans une logique de passage nécessaire pour le succès assuré des micro-entreprises sollicitées par les jeunes. Le financement d'un projet visant à créer une micro-entreprise, soutenu par les programmes Ansej, fera l'objet désormais de plus d'exigences sur ce point. A ce propos, le même responsable a insisté sur le fait que ces directives doivent être perçues comme uniquement des orientations et non des mesures d'austérité, tel que le pensent certains. Une manière de consolider un peu les conditions d'octroi de financement



pour les projets professionnels des jeunes, et ce, rien que dans le seul but d'obtenir un marché de production de qualité. Une stratégie pour corriger quelque peu les manquements et lacunes constatés au préalable en matière de qualité de projets déposés auprès des institutions

de l'Ansej. Pour rappel, il est à noter que sur ce point beaucoup de jeunes ont choisi de se lancer dans un créneau dont ils ne maîtrisent point le domaine. C'est donc afin d'éviter ce genre d'incompatibilité dans le secteur à l'avenir que les autorités ont proposé à ces jeunes de nou-

velles orientations sur la qualité de la formation, les aidant mieux à concrétiser leur projets professionnels. «Nous tentons d'orienter les jeunes vers les activités demandées par le marché, notamment l'agriculture, l'industrie, le tourisme, la construction, les travaux publics et les nou-

velles technologies de l'information et de la communication», a ajouté le DG de l'Ansej. Ainsi, des organismes tels que les Fédérations de wilaya des jeunes entrepreneurs constitueront un trait d'union entre les micro-entreprises et les autorités locales, mais également une force de proposition, a rappelé M. Zemali. Intervenant en marge d'une cérémonie d'installation de la Fédération des jeunes entrepreneurs de la wilaya de Sétif bénéficiaires des dispositifs Ansej, Cnac et Angem, M. Zemali a souligné que ces fédérations offriront une meilleure organisation aux jeunes entrepreneurs. Pour se concerter, exprimer leurs préoccupations, surmonter les entraves et réunir les données réelles sur ces micro-entreprises, ces institutions feront donc office d'écoute permanente à l'égard de ces derniers. Par ailleurs, évoquant les 20% des projets réservés aux micro-entreprises de jeunes par le code des marchés publics, le DG de l'Ansej a souligné que ces fédérations seront appelées à contribuer à une large mise en œuvre de cette disposition et à fournir aux autorités locales des informations effectives sur son application. En somme, M. Zemali a attesté que 55% des projets financés durant l'année 2016 l'ont été avec l'argent recouvré. **Y. D.**

Boumerdès/Pour faire face à la hausse des prix

Déstockage quotidien de 1 000 quintaux de pomme de terre

La wilaya de Boumerdès a entamé le déstockage de près de 1 000 qx de pomme de terre de consommation, emmagasinés au titre du programme de «stock de sécurité», pour répondre à la forte demande, conjuguée à une hausse de prix à cause des intempéries, a-t-on appris hier de la directrice des services agricoles (DSA). L'injection au niveau des mar-

chés de la pomme de terre déstockée, entamée lundi passé, se poursuivra de «façon exceptionnelle» jusqu'à l'amélioration des conditions climatiques et la reprise de la récolte de la pomme de terre saisonnière, arrêtée à cause des pluies, a indiqué à l'APS Belakbi Ouerdia. Un volume de près de 80 000 qx de pomme de terre est stocké dans la wilaya, en vue d'être injecté

«ultérieurement» sur les étals des marchés, durant les périodes n'enregistrant pas de récoltes, a-t-elle signalé. Actuellement, les prix de la pomme de terre enregistrent une hausse sur le marché local, à l'instar de tous les marchés du pays, a-t-on constaté. En effet le kg de pomme de terre est écoulé entre 60 et 70 DA, au détail, contre 40 à 50 DA chez les grossistes. La DSA

compte, pour sa part, «re-stabiliser» le marché grâce à la récolte attendue dans la wilaya, estimée à plus de 89 000 qx, à laquelle s'ajoutera une production prévisionnelle de près de 750 000 qx de pomme de terre précoce, prévue à la récolte dès le mois prochain. Cette récolte est destinée au stockage en vue d'être «injectée progressivement sur le

marché» dès le constat d'une baisse de l'offre en la matière, a ajouté le responsable. Le volume de la pomme de terre prévu au stockage, à Boumerdès, est de près de 650 000 qx, au titre du programme de stock de sécurité, et ce au niveau d'une trentaine de chambres froides et aires de stockage relevant d'opérateurs et producteurs de pomme de terre. **Safy T.**

Protection civile à Béjaïa

34 000 interventions enregistrées en 2016

La Protection civile de la wilaya n'a pas connu de repos l'année dernière à Béjaïa. Son bilan opérationnel qui nous a été transmis avant-hier l'atteste amplement. Ainsi, elle a enregistré 1 827 accidents de la route durant l'année écoulée, 2 213 blessés et 66 décès. «La période estivale notamment, les mois de juillet et août ont été les plus meurtriers», selon le bilan qui nous a été communiqué. Ainsi, durant le mois de juillet il a été enregistré 414 interventions, 238 accidents, 294 blessés et 10 décès et le mois d'août les mêmes services ont cumulé 389 interventions, 226 accidents, 333 blessés et 10 décès. Les RN 26, 09, 24 et

12 ont été les plus meurtrières. Il a été enregistré pas moins de 17 décès sur la RN 26, 07 morts sur la RN 09, 11 sur la RN 24 et 05 sur la RN 12. Au total, elle a enregistré 33 913 interventions, tous types confondus, dont 25 981 et 7 932 interventions lors de la saison estivale (surveillance des baignades), 12 523 interventions liées aux évacuations sanitaires, 1 827 accidents, 2 252 interventions pour les incendies et 6 333 opérations diverses. Pour les incendies, les 2 252 sont réparties comme suit : 122 feux dans le milieu urbain, 12 de type industriel, 1 054 dans le milieu forestier, 93 véhicules, et 967 incendies divers dont des feux domes-

tiques. A titre comparatif, durant l'année 2015 la Protection civile avait enregistré 29 870 interventions au total, soit moins que cette année. En ce qui concerne les accidents de la route, elle a noté 1 708 accidents ayant causé 2 314 blessés et 57 décès. «Les mois de juillet et août étaient aussi les plus meurtriers avec 437 interventions, 247 accidents, 307 blessés, 4 décès pour le mois de juillet et 413 interventions, 239 accidents, 307 blessés et 6 morts pour le mois d'août», a-t-on indiqué. «Il y a eu 1 643 interventions pour cause d'incendies», selon les statistiques qui nous ont été communiquées. Dans le cadre du programme initié par la direction

générale de la Protection civile (direction de la prévention) sur les risques des accidents domestiques en général et le risque des intoxications par le monoxyde de carbone en particulier, «un plan a été élaboré pour l'hiver, en collaboration avec la direction de l'éducation, ceci dans le but de toucher le maximum d'établissements scolaires du cycle moyen», souligne-t-on. «Nos unités opérationnelles seront chargées quant à elles de sensibiliser les populations locales, pour toucher le maximum de citoyens à travers les localités éloignées, ceci avec le concours de la SDE (ex-Sonelgaz)».

H. Cherfa

Dans son rapport annuel

La Coface confirme les performances positives du secteur pétrolier algérien

■ Le secteur pétrolier algérien a montré des performances «positives» comparativement à 2015, a affirmé la Coface dans son rapport annuel «Risque pays 2017», relevant que la croissance «n'a que faiblement ralenti en 2016».

Par Salem K.

«**E**n dépit de la baisse du PIB pétrolier nominal, le secteur pétrolier a montré des performances positives comparativement à 2015 en maintenant un taux de croissance supérieur à zéro», a expliqué la Coface, un organisme français d'assurance-crédit, dans son analyse des risques et prévisions sur 160 pays, publiée lors du colloque organisé mardi à Paris. Dans ce nouveau rapport, l'Algérie a été classée à la catégorie C où le risque d'impayés des entreprises est élevé, et à la catégorie B en matière d'environnement des affaires où la fiabilité et la disponibilité des bilans d'entreprises sont «très variables», alors que dans le précédent, elle était dans la catégorie B avec un risque «assez faible». La note C concerne donc les pays dont les perspectives économiques et financières sont «très incertaines», selon l'explication du rapport, et la probabilité moyenne de défaut des entreprises est «très élevée». Figurent dans cette catégorie notamment l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Liban, le Brésil, la Russie et la Grèce. Dans son analyse sur l'Algérie, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur a indiqué que l'économie hors pétrole a certes présenté des signes de ralentissement,



mais ils concernent principalement le secteur manufacturier et le secteur public. Les services et les secteurs liés à la consommation sont quant à eux restés «dynamiques», a estimé la Coface qui a constaté que les

dépenses des ménages sont restées «soutenues» en partie «grâce au maintien des subventions hors énergie». Le rapport fait observer que face à un risque de ralentissement «prolongé» suite à une baisse des

investissements en capital, les autorités algériennes avaient, en outre, maintenu les dépenses sociales et une réforme de la fiscalité des entreprises du secteur privé. «Les mesures d'austérité annoncées en 2017 devraient

cependant conduire à une nette décélération de l'activité mais le gouvernement prévoit dans le même temps de lancer un plan de diversification économique sur la période 2016-2019», a-t-il rappelé, soulignant que ce programme aura pour objectif de favoriser 18 filières industrielles et d'amorcer la relance et l'intégration des industries ainsi que la création d'emplois. Par ailleurs, la Coface a estimé que la légère augmentation du prix du pétrole attendue en 2017 «ne suffirait pas à faire baisser la pression sur les finances publiques et les exportations, qui continuerait à peser sur l'environnement macroéconomique national», voyant dans la hausse des taxes et de l'inflation une contrainte pour la consommation des ménages. Sur le plan des dépenses, l'analyse de la Coface fait ressortir une diminution du déficit public en 2016, prévoyant le maintien du déficit de la balance commerciale «en dépit des tentatives de la part des autorités de juguler la facture d'importations», indiquant que l'Algérie reste, en outre, «largement tributaire» de son partenaire européen. Parmi les points forts de l'Algérie que la Coface a notés figurent les «importantes» réserves de pétrole et de gaz, le potentiel dans les domaines des énergies renouvelables et du tourisme et la situation financière extérieure «solide» (très faible endettement extérieur, importantes réserves de change).

S. K./APS

Prix

Le pétrole à la baisse en Asie

Les cours pétroliers étaient orientés à la baisse, hier en Asie, après des estimations de la fédération privée American Petroleum Institute (API) pointant une hausse hebdomadaire des réserves américaines de brut. Ces chiffres devront être comparés avec les données officielles du gouvernement américain. Mais toute hausse des stocks américains est interprétée comme une baisse de la demande de la première économie mondiale. Vers 03h45 GMT, le

baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en mars reculait de 13 cents, à 53,05 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le prix du baril de Brent, référence européenne, également pour mars, perdait 9 cents, à 55,35 dollars. La fédération API a estimé que les réserves américaines de brut avaient augmenté de 2,93 millions de barils. Ces estimations sont de nature à aggraver les inquiétudes des investisseurs, qui se préoccupaient déjà

en début de semaine de chiffres publiés avant le week-end sur le nombre de puits en activité aux États-Unis, leur décompte ayant bondi la semaine dernière au plus haut depuis 2015. Les investisseurs craignent qu'une hausse de la production américaine ne vienne réduire à néant l'impact d'un accord conclu entre membres de non membres de l'Opep – mais auquel les États-Unis ne participent pas – pour réduire la production mondiale et soutenir les cours. David Lennox,

analyste chez Fat Prophets à Sydney, a en revanche estimé que la décision du président américain Donald Trump de relancer le projet du gigantesque oléoduc Keystone XL reliant le Canada aux États-Unis, dont la construction avait été bloquée par Barack Obama au nom de la lutte contre le changement climatique, ne devrait pas avoir d'impact sur les prix. Sa mise en fonctionnement est une perspective bien trop lointaine, selon l'analyste.

Commerce

La Chine veut accélérer la mise sur pied d'autres zones de libre-échange

La Chine s'est dite «prête à accélérer» la mise sur pied de zones de libre-échange alternatives, tout en disant refuser le rôle de «leader» économique mondial, après la décision des États-Unis de se retirer du traité de libre-échange transpacifique (TPP). L'échec désormais probable du TPP – signé en 2015 par 12 pays d'Asie-Pacifique mais sans la Chine – pourrait permettre à Pékin de reconstruire à sa façon la carte des échanges régionaux. «Nous nous engageons toujours à promouvoir l'intégration économique en Asie-Pacifique et à accélérer les négociations sur le RCEP et sur l'établissement du FTAAP», a déclaré Hua Chunying, porte-parole de la

diplomatie chinoise, en référence à deux projets lancés par Pékin. Le Partenariat économique intégral régional (RCEP) associe les dix pays membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (Asean) et leurs partenaires régionaux (Chine, Japon, Australie, Inde, Corée du Sud, Nouvelle-Zélande). Comme le TPP, le RCEP vise à supprimer des barrières tarifaires et non-tarifaires, mais affiche beaucoup moins d'ambitions sur les normes environnementales ou sociales. La Chine veut également relancer rapidement les discussions sur son propre projet de Zone de libre-échange transpacifique (FTAAP) visant à rassembler les 21

membres de l'Apec (Forum Asie-Pacifique). «Les dirigeants de l'Apec ont déjà formulé une vision et une feuille de route pour le FTAAP. Nous devons travailler à faciliter le processus», a fait valoir la porte-parole, ajoutant que Pékin «défendait des accords commerciaux ouverts, transparents, (...) inclusifs». Le président américain Donald Trump a signé lundi un document mettant fin à la participation des États-Unis au TPP, traité perçu comme un contrepoids à l'influence grandissante de la Chine. A l'inverse, le président chinois Xi Jinping a défendu la semaine dernière à Davos une mondialisation irréversible et un libre-échange «impossible à arrêter». L. O.

Bourse de Tokyo Nikkei rebondit après deux séances négatives

LA BOURSE de Tokyo a clôturé en nette hausse hier, aidée par les records enregistrés à Wall Street et le regain du dollar face au yen, après deux séances négatives sur fond d'inquiétudes quant aux décisions protectionnistes de Donald Trump. A l'issue des échanges, le Nikkei des 225 valeurs vedettes a pris 1,43% (+269,51 points) à 19 057,50 points. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau a pour sa part progressé de 1,01% (+15,25 points) à 1 521,58 points. Sur le volet des monnaies, l'évolution était positive pour les entreprises exportatrices japonaises, avec un dollar oscillant autour de 113,66 yens, contre 112,90 yens mardi à la fermeture de la place tokyoïte. Idem pour l'euro qui grimpa à 121,90 yens (contre 121,42 yens). R.E.

Adrar/Formation professionnelle

Plus de 4 500 places proposées dans la wilaya

■ Pas moins de 4 525 places sont proposées dans la wilaya d'Adrar en prévision de la rentrée de la formation professionnelle, session de février, a-t-on appris de la direction locale de la formation et de l'enseignement professionnels.

Par Hatem D.

Les places sont prévues dans la formation résidentielle (1 015 places), l'apprentissage (1 510), la formation en milieu rural (455), les cours du soir diplômants (30), les cours du soir qualifiants (125), la formation de première qualification (385), a précisé le chef de service du suivi de la formation, Mahmoud Adhane. La formation de la femme au foyer s'est vue accorder 775 places, en plus de 160 places retenues pour les pensionnaires des établissements pénitentiaires, et 40 autres pour la formation à la carte, selon la même source. La DFEP d'Adrar a pris, en prévision de la prochaine rentrée, une série d'initiatives, dont l'organisation de rencontres d'information au niveau des établissements de la formation pour vulgariser les opportunités de formation mises à la disposition des jeunes leur permettant d'acquiescer un métier leur ouvrant la voie à la vie pro-



professionnelle. Elle a consacré, en application des instructions de la tutelle, un grand nombre de places à la formation par apprentissage et aux spécialités de formation répondant aux besoins du marché local de travail, notamment les filières liées aux hydrocarbures, mines, bâtiment

et travaux publics, ressources en eau, agriculture, artisanat, pêche, aquaculture et énergies renouvelables. Dans l'optique de réunir les meilleures conditions d'accueil des stagiaires, le secteur a mis à leur disposition trois instituts nationaux spécialisés de la formation professionnelle

(INSFP) cumulant 1 075 places, 17 centres de formation et d'apprentissage (CFPA) totalisant 3 700 places, 16 sections de formation en milieu rural, en plus de 16 internats d'une capacité globale de 1 640 lits, a-t-on fait savoir. Le secteur sera renforcé par d'autres structures, en cours

de réalisation, consistant en deux INFSP à Timimoune et Aoulef, un CFPA à Tinerkouk, et un internat dans la commune frontalière de Bordj Badji Mokhtar, selon la DFEP. Il est relevé également la consolidation du secteur en équipements et moyens pédagogiques à la satisfaction des stagiaires, notamment dans les filières d'ébénisterie et de menuiserie-aluminium au niveau du CFPA d'Ougrout, un laboratoire des langues à l'INSFP de Timimoune, des matériels de menuiserie-bâtiment au CFPA de Tinerkouk, a signalé M. Adhane. Des équipements pour les spécialités de soudure, de soudure homologuée de pipelines et d'arboriculture fruitière vont également être acquis prochainement, selon la même source.

H. D./APS

Oum El Bouaghi

Une superficie de plus de 200 hectares consacrée à la culture des légumes secs

La wilaya d'Oum El Bouaghi a consacré, en perspective de la saison agricole 2017, une superficie de 203 hectares pour la culture des légumineuses, a-t-on appris du directeur de la Coopérative de céréales et de légumes secs (CCLS). Cette superficie est répartie en plusieurs parcelles à raison de 150 hectares destinés à la culture des lentilles, 40 hectares pour la culture des pois chiches et 27 hectares pour la culture de la fève, a détaillé Toufik Trad. Cette action, conjuguée entre la CCLS et cinq agriculteurs privés, va être réalisée à Ain M'lila ainsi qu'au niveau de deux fermes pilotes de Ksar El Sbihi, a précisé le même responsable. Il a également ajouté que les semences vont être distribuées gratuitement aux partenaires de la CCLS afin de les inciter à participer à ce programme, tout en soulignant que cette ini-

tiative s'inscrit dans le but de diversifier la production hors céréaliculture, d'une part, et mettre un terme à l'importation de ces produits, d'autre part. Le seul critère exigé pour la participation des agriculteurs à ce programme est leur capacité à fournir la quantité d'eau nécessaire pour l'irrigation, a-t-on noté.

Vaste opération de rénovation de 12 écoles primaires

Par ailleurs, la commune d'Oum El Bouaghi a entamé une vaste opération de rénovation de 12 écoles primaires, a-t-on appris du président de l'Assemblée populaire communale (APC). Ayant coûté à l'Etat la somme de 30 millions de dinars, cette opération, financée sur budget de la commune, va

concerner, au titre de l'année scolaire 2016-2017, douze établissements, classés prioritaires en raison de l'urgence de leur rénovation, a expliqué Moussa Khalil. Il a en outre précisé que cette démarche consistera à réhabiliter les sanitaires, l'étanchéité, la cour intérieure, les fenêtres en sus du badigeonnage des salles de classe. M. Khalil a indiqué, par ailleurs, qu'une autre opération visant à rétablir la plomberie des établissements scolaires, pour un montant de 7 millions de dinars, va être également lancée afin d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves. L'achèvement des travaux de réhabilitation de ces écoles est prévu avant la fin de l'actuelle année scolaire, a indiqué le même responsable.

Lydia O./Agences

Constantine

De nouveaux espaces d'investissement en milieu urbain

De nouveaux espaces fonciers, implantés au milieu de sites urbains de Constantine, seront créés pour répondre aux multiples demandes d'investissement formulées dans le domaine des services notamment, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Une commission chargée du recensement des espaces «vagues» ou autres, consacrés à des projets d'équipements publics non lancés, a été installée à cet effet dans le

cadre des différents plans d'aménagement, a-t-on souligné de même source, faisant part de l'importance de cette décision «locale» dans la promotion de l'investissement. Composée de représentants des services techniques de la wilaya et des communes (urbanisme, cadastre, domaines publics et hydraulique), cette commission aura pour mission principale de «localiser» en plein milieu urbain des terrains susceptibles d'abriter

des projets d'investissement, a-t-on précisé de même source. Il s'agit là d'une démarche qui devra favoriser le «cycle» d'investissement local, et améliorer également le cadre de vie dans les agglomérations de la wilaya à travers la réalisation de projets en rapport direct avec les besoins quotidiens des populations, ont considéré des responsables de la wilaya qui ont indiqué également que des mesures d'accompagnement seront assu-

rées aux investisseurs concernés. Le choix des projets d'investissement se fera en fonction des besoins exprimés dans chaque groupement urbain, a-t-on encore affirmé, faisant part de l'importance de l'implication des élus locaux dans la réussite de cette nouvelle stratégie inscrite dans le cadre du processus national de promotion de l'investissement et de modernisation de la gestion locale.

N. T.

Guelma Plus de 600 foyers ruraux raccordés au réseau d'électricité

PLUS DE 600 foyers ruraux de la wilaya de Guelma ont bénéficié du réseau d'électrification rurale lancé entre 2015 et début 2017, a-t-on appris de la direction de l'énergie.

L'opération a ciblé 41 groupements d'habitations à caractère rural, soit 617 foyers, a précisé le chef de service de l'énergie, Benmrabet Abderrahmane, faisant part de la «prochaine» extension du réseau électrique pour le compte d'un nombre «important» de foyers situés dans les zones rurales. Depuis le début de l'année en cours, le réseau d'électricité a été mis en service au profit des habitants de la mecha de Houamriya El Hadi, dans la commune de Boucheggouf, et la localité rurale d'Ain Amara, dans la commune de Houari Boumediene, a encore souligné le même responsable. L'opération a été lancée dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014, précisant que le nombre global des villages ciblés est estimé à 102 groupements d'habitations englobant 1 825 foyers, a-t-il rappelé. Les travaux de raccordement de foyers ruraux situés dans des zones lointaines ont atteint les 55%, a ajouté le même responsable, affirmant que ces chantiers lancés au titre du quinquennat 2010-2014 nécessitent le lancement d'environ 300 km linéaires de conduites de distribution d'électricité.

R. R.

Sahara occidental

Consacrer l'attachement à l'Acte constitutif de l'UA lors du prochain sommet

■ Le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Brahim Ghali, a estimé nécessaire de consacrer l'attachement à l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA) et de défendre son caractère intransgressible lors du prochain sommet de l'UA, prévu les 30 et 31 janvier à Addis-Abeba.

Par Lamia O.

« **L**e prochain sommet africain est appelé à consacrer l'attachement à l'Acte constitutif de l'UA et défendre son caractère intransgressible », a indiqué le président sahraoui dans un entretien à l'APS. Rappelant que le sommet d'Addis-Abeba examinera la demande d'adhésion du Maroc à l'UA, M. Ghali a précisé que « si la bonne foi du Maroc d'adhérer à l'UA sans condition et en s'engageant à respecter toutes les clauses de l'Acte constitutif est avérée, le sommet décidera alors l'approbation, le report ou le refus ». Le président sahraoui a exprimé le souhait que « la démarche marocaine (adhésion à l'UA) soit suivie par une autre plus courageuse qui englobe la reconnaissance définitive de la souveraineté de la RASD sur l'ensemble de son territoire, reconnu à l'échelle internationale, au seul service de la stabilité, de la sécurité et de la paix dans le continent africain ». Il a formé le vœu de « voir le Maroc contribuer à la préservation de l'unité du continent africain, à travers le respect de l'Acte constitutif et des frontières et de la souveraineté des pays dont la RASD, et jouer un rôle positif au sein de l'UA (...) ». « Nous et tous les pays amis prendront part au prochain sommet de l'UA forts et confiants en le droit de l'UA et son acte constitutif, partant de la vision commune des pays africains et convaincus que l'unité, le poids et le développement du continent seront les principales préoccupations », a affirmé le président sahraoui.

Davantage d'acquis diplomatiques pour la question sahraouie

Par ailleurs, le président Ghali a évoqué les acquis diplomatiques enregistrés dernièrement par la cause sahraouie, notamment la position de l'ONU appe-

lant à permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination, le dernier arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) portant annulation de l'accord UE-Maroc sur les ressources naturelles du Sahara occidental et la demande d'adhésion du Maroc à l'UA et la ratification de son acte constitutif qui inclut la RASD comme membre à part entière. « La cause sahraouie a enregistré l'année dernière des acquis diplomatiques et remporté de grandes victoires notamment la position de l'ONU appelant au parachèvement du processus de décolonisation au Sahara occidental, prouvant ainsi que la voix de l'Organisation est plus forte que les obstacles dressés par le royaume du Maroc ». « A travers l'expulsion de la composante politique de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso), l'entrée en confrontation directe avec l'ancien SG de l'ONU, Ban Ki-moon, et l'entrave des visites de l'Envoyé personnel du SG de l'Organisation onusienne au Sahara occidental, Christopher Ross, le Maroc a voulu contourner l'ONU et saper ses efforts pour permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination », a expliqué le président sahraoui. Cependant, a-t-il poursuivi, « l'ONU a réitéré que le conflit sahraoui est une question de décolonisation et souligné sa responsabilité dans le parachèvement de sa mission dans ce territoire en dépit des récurrentes entraves marocaines ».

M. Ghali a rappelé, dans ce sens, l'autre victoire du Front Polisario au niveau de l'Union européenne, en l'occurrence l'arrêt rendu en décembre dernier par la CJUE annulant l'accord sur la libéralisation du commerce des produits agricoles et halieutiques conclu entre l'UE et le Maroc. Cet arrêt a confirmé que le Sahara occidental ne faisait pas partie du royaume du Maroc et



Ph: DF

par conséquent tout accord entre l'UE et le Maroc ne peut inclure les territoires et les eaux du Sahara occidental, mais se limiter aux frontières marocaines reconnues à l'échelle internationale. La décision de la CJUE est venue confirmer ainsi la souveraineté du peuple sahraoui sur ses territoires et ses richesses et admettre la nécessité de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination, conformément aux exigences de la légalité internationale, ajoute M. Ghali. Evoquant les acquis diplomatiques de la cause sahraouie, le président Ghali a cité la demande d'adhésion du Maroc à l'UA qui compte la RASD comme membre fondateur. Il a estimé que « le vainqueur dans cette affaire (l'adhésion du Maroc à l'UA) est le peuple sahraoui, la cause sahraouie, l'UA et son Acte constitutif obligeant tout Etat membre à respecter les frontières héritées de l'indépendance et à respecter tous les pays membres et leur souveraineté avec la nécessité d'œuvrer pour

le règlement pacifique des différends ».

Une guerre visant à affamer les réfugiés sahraouis

Parallèlement aux efforts diplomatiques intensifs du Front Polisario pour aller de l'avant dans la question sahraouie et permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination, la situation humanitaire dans les camps des réfugiés sahraouis s'aggrave de plus en plus, notamment avec le manquement de certains pays donateurs à leurs engagements et les tentatives d'autres parties de réduire les aides destinées aux sahraouis. Le président sahraoui a affirmé que les autorités sahraouies « rencontrent des difficultés concernant les aides humanitaires destinées aux réfugiés, sachant qu'il y a des tentatives de certaines instances internationales et de certains pays donateurs pour réduire ces aides ». Il a précisé que l'objectif visé « en

cette conjoncture précise » est « de faire pression sur le peuple sahraoui et de saper sa résistance ». Pour M. Ghali, cette politique de pression risque de mener vers « une guerre visant à affamer » les réfugiés sahraouis, affirmant cependant qu'« elle n'altérera en rien la détermination du peuple sahraoui à la résistance et à la revendication de son droit à la liberté et à l'indépendance et au retour au pays ». Le président Ghali a exprimé le vœu de voir le nouveau secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, poursuivre le travail engagé par son prédécesseur Ban Ki-moon qui a promis aux Sahraouis de déployer davantage d'efforts avec les pays donateurs et d'organiser une conférence pour examiner la situation des réfugiés sahraouis dans les camps. Il a souhaité que « Guterres trouve au sein du Conseil de sécurité le soutien nécessaire pour faire avancer le dossier et activer le processus de décolonisation au Sahara occidental ».

L. O./APS

Tunisie

Une commission d'enquête sur les départs de jeunes jihadistes

En Tunisie, l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a voté mardi la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'envoi des jeunes dans les zones de conflits comme la Syrie, l'Irak ou la Libye. Plusieurs partis politiques avaient accusé le mouvement Ennahda d'être derrière l'envoi des jeunes Tunisiens pour faire le jihad, mais Ennahda annonce ne pas craindre le résultat d'une

enquête. La nouvelle commission d'enquête parlementaire en Tunisie naît avec un handicap majeur. Sur le plan pratique, elle ne peut pas mener des investigations et, de ce fait, ne peut donc pas aboutir à des résultats, nous assure un député tunisien de l'opposition. Mais Monji Rawi dit espérer que cette commission puisse jouer un rôle politique et préparer le terrain à une loi qui lui permettrait réellement d'enquêter.

Enquêter sur les responsabilités de l'envoi des jeunes Tunisiens faire le jihad est un défi de taille et les implications politiques et judiciaires touchent selon ce député « un réseau assez large d'associations et de partis politiques » en Tunisie. Rim Mahjoub, présidente du bloc Afek Tounes, parti libéral représenté au gouvernement, regrette que les soupçons qui pèsent sur certaines personnalités politiques

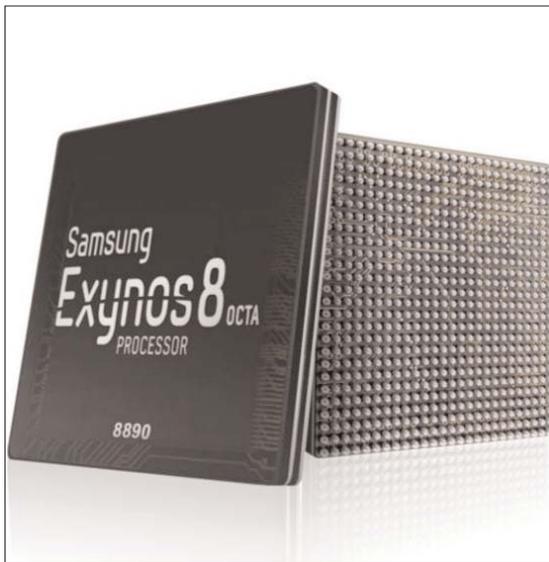
ne proviennent que d'informations trop parcellaires : « Au-delà de ces soupçons, nous voudrions établir l'implication précise de ces personnalités dans le parcours de ces jeunes pour que chacun prenne sa responsabilité, il nous faut du concret », souligne-t-elle. De son côté, la députée indépendante Lobna Jeribi estime qu'il était « plus que fondamental » de créer cette commission. Mais elle aussi estime que cet orga-

ne doit bénéficier de prérogatives élargies et s'appuyer sur une véritable volonté politique pour pouvoir fonctionner. De fait, plusieurs autres commissions parlementaires, créées depuis 2011, n'étaient pas efficaces, faute de prérogatives et d'une loi qui donne à ces commissions le pouvoir d'agir. L'exemple le plus brillant étant la commission d'enquête sur l'assassinat de Chokri Belaid.

Halim T./RFI

Programme PSCP d'Audi

Samsung fournira le système d'info-divertissement de véhicule



Page animée par Ali Zidane

Samsung Electronics, leader mondial dans la technologie avancée des semi-conducteurs, a annoncé sa participation au

programme PSCP d'Audi (Progressive Semi Conductor Program) en tant que partenaire fournisseur de processeurs Exynos, sa propre solution de système sur puce (SoC), pour

le système d'info-divertissement de véhicule (IVI) d'Audi.

Le programme PSCP d'Audi a été créé en 2010 pour mettre en œuvre rapidement les dernières technologies qui satisfont à ses normes les plus élevées en matière de robustesse, de performance et de qualité pour l'automobile. En tant que partenaire-clé, Samsung fournira ses processeurs Exynos phares pour le système IVI de prochaine génération d'Audi.

«Avec les processeurs Exynos, Samsung a démontré son leadership technologique en matière de performance, de fiabilité et de solutions d'emballage innovantes», a déclaré Alfons Pfaller, responsable du développement de l'info-divertissement chez Audi. «Grâce au programme PSCP, Samsung et Audi travailleront ensemble pour apporter la meilleure expérience d'info-divertissement des véhicules selon la qualité de l'industrie automobile attendue de la marque Audi».

«Nous sommes très heureux de faire partie du progrès rapide que connaît la technologie auto-

mobile», a déclaré Charlie Bae, vice-président exécutif des ventes et du marketing, division «System LSI Business» chez Samsung Electronics. «Samsung est entièrement déterminé à fournir une solution robuste et fiable à haute performance à Audi pour le prochain niveau de plaisir de conduire».

Avec le support de multiple OS et de multi-écrans, les processeurs phares «Exynos» peuvent fonctionner jusqu'à quatre différents domaines et écrans à la fois stationnés dans le véhicule. Grâce à leur haute performance informatique et à leur traitement graphique, les processeurs Exynos fournissent une interface

utilisateur hautement graphique sur les écrans pour un engagement plus profond de l'utilisateur.

Depuis 2010, les processeurs Exynos de Samsung ont alimentés les appareils intelligents les plus performants, allant des Smartphones et des ordinateurs portables aux systèmes de navigation, offrant ainsi aux consommateurs les meilleures expériences possibles. Grâce à l'adoption d'une technologie de pointe et l'optimisation pour les automobiles, Samsung s'engage à apporter le summum de la performance pour une expérience de conduite plus sûre et plus agréable.

— A la succursale Peugeot de Oued Smar —

L'entretien de votre véhicule c'est «service compris»



Afin de faciliter la vie de ses clients et de rendre plus confortable leur passage au sein de ses ateliers, la succursale Peugeot de Oued Smar a mis en place de tout nouveaux services en ce début d'année. C'est tout d'abord la possibilité pour notre clientèle de prendre un rendez-vous en ligne, depuis son smartphone, sa tablette ou son PC (www.Peugeot.dz) à l'heure qui lui convient. Cela lui permettra d'être prise en charge immédiatement lors de son arrivée. Par la suite, nos clients auront la possibilité de repartir en utilisant notre service de navette gratuite, «D Pause» qui les raccompagnera à la gare de train de Dar El Beida,

à la station de tramway de Bab Ezzouar ou au centre commercial de Bab Ezzouar. S'ils préfèrent patienter, de confortables salons proposant journaux, TV et internet seront à leur disposition. Un café leur sera offert gracieusement. Enfin, à la fin des travaux, un lavage de leur véhicule sera effectué gratuitement, afin qu'ils puissent reprendre la route dans un véhicule parfaitement entretenu. Que ce soit pour des interventions en mécanique ou en carrosserie, l'attention portée à ses clients et à leur satisfaction rend donc en 2017 une priorité absolue chez Peugeot Oued Smar.

Nouvelle Volkswagen Polo

Elle sera dévoilée en juin 2017

La sixième génération de Volkswagen Polo sera dévoilée en juin 2017. La fourmi arrivera en concession à l'automne dans la foulée du Salon de Francfort. A défaut d'une révolution esthétique, la citadine allemande sera techniquement 100% nouvelle et accueillera de nombreuses aides à la conduite.

La Volkswagen Polo, la fourmi pour les intimes, fait partie du paysage automobile depuis 42 ans. Besogneuse, elle présentera sa sixième génération

en juin 2017.

La Volkswagen Polo misera sur une technologie de haut vol, introduisant dans sa catégorie l'instrumentation numérique Active Info Display. Les commandes gestuelles et une interface tactile de grande taille sur la console centrale caractériseront également les versions les plus haut de gamme de la Polo.

Sous le capot, la Polo disposera de motorisations essence à trois cylindres 1.0 déclinées selon trois niveaux de puissance : 75, 95 et 115 ch. L'entrée

de gamme sera atmosphérique, les deux variantes les plus toniques auront le renfort d'un turbocompresseur. Au-dessus, le nouveau moteur à quatre cylindres 1.5 TSI Evo qu'inaugurera au printemps la Volkswagen Golf restylée sera de la partie avec ses 150 ch dans un second temps. En point d'orgue, la future Polo GTI, dévoilée à Francfort en septembre 2017, devrait disposer d'un 1.8 TSI qui franchira la barre des 200 ch, l'actuelle en propose 192.

Volkswagen redéployera son offre «segment B» sur une déclinaison SUV de la Polo. Elle dérivera étroitement du concept-car T-Cross Breeze vu l'an dernier au Salon de Genève. La version de série croisera le fer avec le Renault Captur, mais pas avant 2018.

Opel Crossland X Le Crossover le plus français des allemands



CONSTRUIT EN Espagne sur la plateforme du futur Citroën C3 Aircross, l'Opel Crossland X est un crossover urbain qui arrivera en concessions en juin 2017. Le futur Opel Grandland X, dont la première apparition est programmée en septembre prochain lors du Salon de Francfort, sera assemblé à Sochaux, dans la même usine que le Peugeot 3008 dont il reprendra, là encore, la base mécanique.

Héritier du minispacie Mérida qui ne sera pas remplacé, le Crossland X se veut plus familial et moins SUV que le Mokka X (4,28 m) juste en-dessous duquel il s'intercale dans la gamme Opel.

Le Crossland X ne sera d'ailleurs proposé qu'en version 2 roues motrices. Fournie par PSA, la gamme mécanique compte trois 3 cylindres 1.2 essence de 82, 110 et 130 chevaux, et deux 4 cylindres 1.6 turbo diesel de 100 et 120 chevaux entraînant les seules roues avant donc, par l'intermédiaire de boîte manuelle. Seul le bloc 1.2 turbo essence de 110 ch sera proposé avec une boîte automatique 6 rapports. Opel devrait y ajouter une version GPL ultérieurement. Le Crossland X compte surtout sur son style et sa modularité, avec une banquette rabattable en 3 parties et coulissant sur 15 cm pour moduler le volume du coffre de 410 à 520 litres.

Nouvelle Peugeot 3008

Elue SUV Business de l'année 2017

Lors de la seconde édition des trophées des «Voitures Business de l'année» qui s'est tenue le 20 janvier à Paris à l'initiative du magazine «Kilomètres Entreprise», Peugeot s'est vu décerner, dans la catégorie «Crossover / SUV Business 2017», le premier prix pour la nouvelle Peugeot 3008.

Les prix ont été attribués par un jury de 13 journalistes de la rédaction de «Kilomètres



Entreprise». Neuf trophées étaient en jeu pour un total de 75 voitures sélectionnées répondant aux critères de véhicule «business» pour un usage professionnel en entreprise.

Dans la catégorie «Crossover/SUV Business 2017», la nouvelle Peugeot 3008 remporte le trophée devant douze prétendantes en totalisant 45 points. Ce prix vient à nouveau récompenser la nouvelle Peugeot 3008 qui a déjà reçu treize prix en Europe.

Territoires occupés

Israël sous l'effet Trump annonce 2 500 logements de colonisation

■ Israël a annoncé mardi la construction de 2 500 logements de colonisation en Cisjordanie occupée, la plus importante annonce du genre depuis des années, exploitant de nouvelles réalités à Washington a priori plus favorables au gouvernement de Benjamin Netanyahu.

L'organisation israélienne anti-colonisation la Paix maintenant a dit ne pas avoir connaissance de plan de colonisation aussi considérable annoncé depuis 2013 et l'ONU comme l'Union européenne ont critiqué cette mesure.

C'est la deuxième décision israélienne relative à la colonisation en deux jours, après le feu vert donné dimanche à la construction de 566 logements dans des quartiers de colonisation de Jérusalem-Est, partie majoritairement palestinienne de la ville occupée et annexée par Israël.

Cette annonce reflète la volonté clairement affichée par le

gouvernement israélien de profiter de la nouvelle donne créée selon lui par l'élection de Donald Trump, après les huit années passées à la Maison-Blanche par Barack Obama, opposé à la colonisation.

«Nous construisons et nous continuerons à construire», a tweeté Benjamin Netanyahu.

L'ONU a en revanche dénoncé cette nouvelle mesure. «Il n'y a pas d'alternative à une solution à deux États», a déclaré le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric. «A cet égard, toute décision unilatérale qui peut faire obstacle à l'objectif des deux États inquiète fortement le secrétaire général Antonio Guterres».

L'Union européenne a elle aussi estimé que cette mesure était «regrettable» et «affaiblissait encore davantage la perspective d'une solution à deux États».

La direction palestinienne a elle aussi condamné la nouvelle annonce. «La communauté internationale doit immédiatement réclamer des comptes à Israël», a dit à l'AFP le numéro deux de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Saëb Erakat.

Les colonies, c'est-à-dire les implantations civiles israéliennes dans les Territoires palestiniens occupés, sont illégales au regard du droit international. Une grande partie de la communauté internationale les considère comme un obstacle majeur à la paix entre Israéliens et Palestiniens, toujours insaisissable après des décennies. Cette opposition a donné lieu le 23 décembre à l'adoption par l'ONU d'une résolution condamnant la colonisation, rendue possible par la décision exceptionnelle de l'administration Obama de ne pas opposer son veto. M. Netanyahu signalait encore lundi combien la situation avait changé avec l'investiture de M. Trump. Après huit années de «pressions énormes» au sujet de l'Iran et des colonies, «nous sommes en face d'une chance formidable pour la sécurité et l'avenir de l'État d'Israël», disait-il. Le Premier ministre, à la tête de



PH. > D. R.

l'un des gouvernements les plus à droite d'Israël, est soumis à la surenchère des alliés de sa majorité, qui font le forcing sur la colonisation et même l'annexion d'une partie de la Cisjordanie. Il a promis dimanche soir devant des ministres qu'il levait toutes les restrictions à la colonisation à Jérusalem-Est, ont rapporté différents médias dont les informations n'ont pas été démenties. L'administration Trump n'a pour l'instant pas condamné l'annonce de colonisation faite dimanche. M. Netanyahu assure que ce n'est pas la colonisation, mais le refus des Palestiniens

d'accepter l'existence même de l'État d'Israël qui fait obstacle à la paix. La dernière initiative diplomatique en date, américaine, a capoté en 2014. La perspective de la création d'un État palestinien qui coexisterait avec Israël, solution de référence de la communauté internationale, paraît de plus en plus inaccessible.

Le *Daily Mail* citait, pendant sa campagne, M. Trump, estimant qu'Israël n'avait pas à observer une pause dans la colonisation pour faire revenir les Palestiniens à la table des négociations. «Il faut qu'ils continuent», disait-il, selon le quotidien britannique.



Points chauds

Probité

Par Fouzia Mahmoudi

Si le programme du candidat à la présidentielle François Fillon fait peur par sa rigueur et son intransigeance dans les sacrifices nécessaires pour relever l'économie de la France, la personnalité même du représentant de la droite fait plus ou moins l'unanimité. C'est bien d'ailleurs sur cette image de probité et de sérieux qu'il a réussi à remporter au nez et à la barbe de Alain Juppé et de Nicolas Sarkozy l'élection des primaires de la droite et du centre. Qui aurait imaginé, il y a encore une année, que Fillon ferait parti du duo en tête et encore moins devancerait, et largement, le grand favori et candidat des médias, Alain Juppé. Qui aurait imaginé qu'il réussirait à sortir l'ancien président Sarkozy, impatient de retrouver ses appartements à l'Élysée dès le premier tour. Et pourtant, c'est bien là ce qui s'est produit, les électeurs ayant décidé de donner sa chance au candidat ombreux au programme fourni et cohérent, sinon austère, et qui dès 2012 a décidé de ne pas jouer avec les électeurs, ni les médias et avait dès lors annoncé son intention de se présenter à l'investiture suprême. Malheureusement pour lui, et comme cela arrive souvent lorsque l'on entre en lumière, certains faits de sa vie commencent à arriver au public, les médias étant plus intéressés par lui désormais. C'est ainsi que *Le Canard enchaîné*, après quelques semaines d'enquête, révèle que Penelope Fillon, épouse du candidat, a perçu quelque 500 000 euros brut en tant qu'attachée parlementaire, dans son édition parue aujourd'hui. Il n'est pas interdit aux parlementaires de faire embaucher des proches comme collaborateurs, à condition qu'il ne s'agisse pas d'emplois fictifs. Mais l'épouse de François Fillon, élue à l'Assemblée depuis 1981, est plutôt connue pour ne pas intervenir dans les affaires politiques de son mari. Interrogée par l'hebdomadaire satirique, une ancienne collaboratrice parlementaire de Fillon dit d'ailleurs «n'avoir jamais travaillé avec elle». D'après «les feuilles de paie» que s'est procurées l'hebdomadaire, M^{me} Fillon a été rémunérée de 1998 à 2002 par son mari, député de la Sarthe, sur l'enveloppe réservée aux députés et aux sénateurs. A partir de 2002, après l'entrée de son époux au gouvernement, M^{me} Fillon devient collaboratrice de Marc Joulaud, suppléant de son mari. *Le Canard enchaîné* affirme par ailleurs que M^{me} Fillon fut aussi salariée, du 2 mai 2012 à décembre 2013, de La Revue des Deux Mondes. Elle touchait alors environ 5 000 euros brut par mois. Interrogé, le directeur de la revue, Michel Crépeu, se dit «sidéré» : «Je n'ai jamais rencontré Penelope Fillon et je ne l'ai jamais vue dans les bureaux de la revue». Il précise toutefois que M^{me} Fillon a signé «deux ou peut-être trois notes de lecture». L'entourage de l'ex-Premier ministre a réagi auprès du *Monde*, jugeant que Crépeu était «mal renseigné» : «Oui, M^{me} Fillon a été la collaboratrice de François Fillon ; oui, elle a travaillé pour La Revue des Deux Mondes ; et oui, c'est fréquent que les conjoints des parlementaires soient leur collaborateur, à gauche comme à droite. M^{me} Fillon a fait des études de droit et de littérature». Pourtant, cette mise en avant pendant la campagne présidentielle, même si elle ne bat pas encore son plein, n'est pas pour arranger les affaires du candidat de droite qui avait toujours mis en avant son honnêteté comparée à celle de ses adversaires. Reste à savoir si les électeurs français, qui se sont toujours accommodés de ce type de «dérapages» par le passé, pardonneront celui-ci au candidat qui veut leur mener la vie si dure. F. M.

Guantanamo

Nouvelles audiences des accusés du 11-Septembre

Enfermés dans leurs cellules de Guantanamo, les cinq accusés du 11-Septembre ont vu s'écouler les présidences de George W. Bush et de Barack Obama sans jamais avoir été condamnés faute de procès. Une nouvelle étape de leur Odyssée s'ouvre après l'arrivée de Donald Trump à la Maison Blanche. Les cinq hommes – dont Khaled Cheikh Mohammed (KSM) qui est considéré comme le cerveau des attentats de 2001 – doivent retrouver la justice à partir de cette semaine, avec une nouvelle série d'audiences du tribunal militaire à Guantanamo, dans le cadre de la préparation de leur procès.

La procédure suscite un regain d'intérêt avec l'arrivée au pouvoir du républicain Donald Trump, qui a affirmé qu'il n'hésiterait pas à envoyer de nouveaux prisonniers dans le centre de détention installé sur une base américaine à Cuba et qu'il ne voyait pas non plus d'inconvénient à ce qu'ils y soient jugés. Mais impossible à ce stade de prévoir une date de procès pour les «Cinq du 11-Septembre», qui est l'une des procédures les plus complexes de l'histoire judiciaire américaine. Ils risquent la peine

de mort. «Nous sommes plus déterminés que jamais à présenter ces personnes devant la justice, et nous le ferons, quel que soit le temps que cela prendra», a déclaré mardi le général Mark Martins, procureur principal dans cette affaire.

Selon lui, la sélection du jury pourrait commencer d'ici un peu plus d'un an, en mars 2018. Mais, côté défense, 2020 est considéré comme un calendrier plus réaliste. Détenu depuis une quinzaine d'années, les cinq hommes ont été inculpés il y a neuf ans. La procédure avance à un rythme de tortue, et le programme de cette semaine pourrait être remis en cause dès cette semaine. Le juge militaire, le colonel James Pohl, va devoir décider si les audiences peuvent se dérouler en l'absence de Cheryl Bormann, avocate principale du Yéménite Walid ben Attach. Elle s'est cassé un bras et n'est pas à Guantanamo. L'accusation voudrait que Ben Attach renonce exceptionnellement à la présence de son avocate, mais les défenseurs des autres accusés s'inquiètent du précédent que cela créerait. Si le Yéménite refuse la requête de l'accusation, le témoignage d'un

octogénaire ayant perdu son fils, sa belle-fille et sa petite-fille, qui se trouvaient à bord d'un des avions, pourrait être reporté.

Le processus judiciaire est d'autant plus complexe que les prisonniers sont passés par les prisons secrètes de la CIA, où certains ont subi des «procédures d'interrogatoires poussés» – un euphémisme pour désigner la torture – qui ont servi à construire le dossier d'accusation. C'est en particulier le cas pour KSM, arrêté au Pakistan en 2003, qui a notamment été soumis à de nombreuses sessions de simulation de noyade («waterboarding») ou encore à des séances de «réhydratation rectale» sans justification médicale, avant d'être transféré à Guantanamo en 2006. Des éléments à charge recueillis par la CIA demeurent classifiés dans le rapport du gouvernement américain sur la torture. Ce qui rend furieux les avocats de la défense car ils n'ont pas connaissance de tout le dossier dont dispose le gouvernement.

«Nous ne savons pas ce que nous ne savons pas, et c'est bien là le problème», a résumé Walter Ruiz, avocat du Saoudien Moustapha al-Houssaoui.



Festival du court métrage de Taroudant

«Le voyage de Keltoum» de Djâad à l'affiche à Agadir

■ «Le voyage de Keltoum», dernière œuvre du cinéaste Anis Djâad, prendra part au 2^e Festival international du court métrage de Taroudant, prévu du 30 mars au 2 avril prochains à Agadir (Maroc), rapporte la presse marocaine.

Par Adéla S.

Le court métrage est en lice pour le «Fort d'Or» dans la catégorie «Compétition internationale» avec sept autres œuvres de France, de Tunisie, du Liban, d'Irak et du Sénégal, toutes distinguées lors de différents festivals cinématographiques.

Sorti en 2016, «Le voyage de Keltoum» est la troisième œuvre du réalisateur après la sortie en 2014 de «Passage à niveau», doublement primé au Festival du court métrage maghrébin à Oujda (Maroc), et en 2012 de «Le hublot» également distingué aux dernières JCA (Journées cinématographiques d'Alger). L'œuvre qui aborde le retour aux

sources des immigrés, à travers l'histoire poignante de Keltoum, a également été sélectionnée en compétition officielle du 25^e Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespaco), prévu en février, ainsi qu'au 27^e Festival du cinéma africain, d'Asie et d'Amérique latine, prévu en mars prochain à Milan (Italie). Anis Djâad est l'auteur de plusieurs scénarios dont «Les assoiffés», «H3O» ou encore «Au bout du tunnel». Il a été assistant réalisateur sur le tournage de «França ya França» de Djamel Beloued Le Festival de Taroudant mettra également en compétition, dans une autre catégorie, huit courts métrages marocains dont «Dernier souffle» du réalisateur Abdelhafid



Aissaoui, «Blocophobia» de Driss Bouserhane et «Ouvrez les fenêtres» de Nabil Jaouhar. Des colloques, des expositions, et

des ateliers de formation dédiés aux métiers du 7^e art sont également au programme du festival.
A. S./APS

Solidarité

L'Onda offre plus de 10 millions DA au théâtre de Béjaïa

L'Office national des droits d'auteurs et droits voisins (Onda) a offert 10,7 millions DA au théâtre régional de Béjaïa, destiné à assurer les arriérés de salaires de ses employés, a annoncé mardi, sur les ondes de la radio locale, son directeur général, M. Bencheikh. «C'est un geste de solidarité envers les 63 employés de l'établissement, qui n'ont pas perçu leurs salaires depuis le mois de novembre (2016)», a-t-il affirmé, indi-

quant que l'établissement que l'Onda est prêt à aider «toute activité susceptible de réanimer le théâtre et lui permettre de retrouver son autonomie financière».

En butte à un déséquilibre financier, obéré, notamment par une dette de quelque 4 milliards DA et des restrictions de ses subventions, passées de 72 millions à 36,5 millions DA, le théâtre traverse une forte zone de turbulence au point de ne plus assurer les

salaires de ses employés, selon ses responsables. Dimanche dernier, dans le sillage d'une rencontre avec les directeurs de théâtre à Alger, le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a mis à l'index la gestion de certains théâtres, notamment celui de Béjaïa, qui fonctionne, dira-t-il, en «sur-emploi», l'invitant à rationaliser ses dépenses et à trouver d'autres sources de financement.
Racim C.

Massacres de Sakiet Sidi Youcef

Plus de 200 artistes participent à une nouvelle opérette

L'artiste réalisateur Fouad Rouaïcia a lancé, mardi à la cinémathèque de Souk Ahras, la production d'une opérette intitulée «Melhamet ghinaiyat el-mahaba», réunissant plus de 200 artistes et comédiens.

L'œuvre qui sera déclinée sous des tableaux successifs où se conjuguent comédie, chant et chorégraphie, aborde les massacres du 8 février 1958 où le sang des Algériens s'était mélangé à celui des Tunisiens, a indi-

qué Rouaïcia. L'opérette réunit une troupe musicale formée d'éléments issus de plusieurs groupes et associations musicales de Aïssaoua, de malouf, de chant folklorique algérien et tunisien ainsi que du groupe de rap de la ville, a ajouté le réalisateur qui a cité, entre autres comédiens retenus, Abdelhakim Benkhaled, Tarek Atrousse, Samir Zaâfour, Kamil Tarek, Mohamed Zaârouri, Abdelhamid Hamza, Walid Belahcene et le

petit Mohamed Lamine El Warid. Des figures féminines dont Nesrine Bouras, Narimène Gouasmia et Rabéa Djuouama y seront aussi associées, est-il ajouté. L'œuvre sera présentée à la salle Miloud-Tahri, le 8 février prochain, en présence des autorités locales et d'artistes algériens et tunisiens, a souligné le réalisateur qui a ajouté que l'association pour la culture et les arts «Hassan El-Hassani», la direction de la culture et la biblio-

thèque centrale sont les initiateurs de cette œuvre. L'opérette d'une durée de 40 minutes est un hymne à la patrie et à l'épique combat du peuple algérien pour le recouvrement de sa souveraineté qui lui a été ravie en 1830, a ajouté le réalisateur qui a mis l'accent sur l'effort du musicien Djamel Yaâlaoui pour adapter avec talent les diverses sonorités folklorique, andalouse et même classique à chaque spectacle.
Tahar F.

Musique

Récital du duo «Con piacere» à Alger

Un récital de musique de chambre, immersion dans un univers musical atypique par sa composition instrumentale, a été animé mardi soir à Alger par le duo de musiciens algériens Salim Dada et Redouane Amir.

Organisé par l'Institut culturel italien d'Alger, ce récital, tenu au Musée national du Bardo, a réuni les deux musiciens dans une configuration singulière, joignant la guitare classique au basson dans un duo baptisé «Con piacere» (jouer avec plaisir).

Les deux musiciens qui travaillent ensemble depuis une quinzaine d'années ont revisité des classiques de la musique de chambre universelle, adaptés à cette configuration par le compositeur Salim Dada.

Le duo a présenté au public des morceaux de grands compositeurs de musique baroque comme Johann Sebastian Bach, François Couperin, Giovanni Battista Pergolesi, ou encore Maurice Ravel.

Les musiciens ont également exploré un répertoire latino-américain, plus contemporain, du compositeur et musicologue brésilien Heito Villa-Lobos, qui combine le baroque et les influences de musiques traditionnelles brésiliennes, et de l'Argentin Maximo Diego Pujol, qui a toujours apporté une touche de tango à ses compositions.

Le récital a également proposé au public de redécouvrir des extraits connus de la musique andalouse, exécutés avec une instrumentation complètement étrangère au

genre. Compositeur, musicien et musicologue, Salim Dada, est le premier compositeur de l'Orchestre symphonique national après avoir suivi des études de musique et de direction d'orchestre en Algérie, en France et en Italie. Il a signé plus de 80 partitions pour des orchestres ainsi que plusieurs musiques de film.

Musicien dévoué au basson, Redouane Amir a joué avec plusieurs orchestres symphoniques en Algérie, en France, en Jordanie ou encore en République tchèque.

Le duo se produira également jeudi soir à l'Institut culturel Cervantès dans le cadre de la manifestation «La nuit des idées», prévue les 25 et 26 janvier à Alger.
R. C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Asselah (39, rue Asselah-Hocine, Alger)

Jusqu'au 26 janvier 2017 : Exposition de peinture des artistes peintres Naila Amina Chirane et Khadidja Mehenni, sous le thème «Entre la réalité et l'imagination».

Basilique de Notre Dame d'Afrique :

Jeudi 2 février 2017 à 19h30 :

Écume (Échanges culturels en Méditerranée) présente l'ensemble Irini - Chants de culte marial.

Place Centrale de Djanet

Mercredi 25 janvier 2017 à

19h :

Concert de Hamid Baroudi.

Cinéma Issers (Boumerdes) :

Cycle Fatma-Zohra Zamoum

Du 23 au 28 janvier : 2 films :

La pelote de laine et Le

docker.

Du 30 janvier au 4 février : 3

films : Leçon de choses ;

Renvoi d'appel et La corde.

Galerie Aïcha-Haddad (84,

rue Didouche-Mourad, Alger)

Jusqu'au 26 janvier 2017 :

Exposition «Mysticisme» de

Abderrahmane Bakhti.

Galerie Ezzou'art du Centre

commercial & de Loisirs de

Bab Ezzouar :

Jusqu'au 27 janvier 2017 :

Exposition des artistes plasti-

ciennes Fatiha Ladjadj et

Achab Ouiza sous le thème

«Nuances aux femmes».

Musée national d'art moder-

ne et contemporain d'Alger :

Jusqu'au 31 mars 2017 :

Exposition de mangas à l'oc-

casion du 10^e anniversaire de

la maison d'édition algérienne

Z-Link.

Opéra d'Alger :

25 janvier :

Concert d'Amel Brahim-Djelloul

À la Baignoire (Square Port-

Said) :

26 janvier 17h - 19h :

Vernissage de l'exposition de

photographie «Ça va waka» de

Nassim Rouichie

En présence du photographe

Cinémathèque algérienne :

26 janvier 17h - 19h :

Thématique «Citoyen du

monde» avec les élèves du

Lycée International Alexandre

Dumas (LIAD)

Centre Les Glycines :

26 janvier 18h - 20h :

Rencontre «Figures et formes

de la folie dans les textes algé-

riens» avec Kahina Bouanane

Institut Cervantes :

26 janvier 20h30 - 22h30 :

Rencontre proposée par le

Centre Culturel Italien, avec

l'écrivain et journaliste Bruno

Arpaia, autour de son dernier

ouvrage climate fiction

Qualcosa, là fuori et Giuseppe

Cederna, acteur et écrivain.

Intermède musical avec le duo

Salim Dada et Redouane Amir.



Coup-franc direct

Et maintenant ?

Par Mahfoud M.

Au lendemain de l'élimination des Verts de la CAN 2017 au Gabon, tout le monde se demande de quoi sera fait demain. Comment va-t-on remobiliser une troupe touchée au plus profond de son âme, sortie prématurément et qui risque aussi de ne pas jouer le Mondial russe, après les deux premières contre-performances face au Cameroun et au Nigeria ? Quel entraîneur sera désigné après Leekens, qui semblait dépassé complètement par les événements ? Il est clair que l'heure est à la mobilisation dès maintenant et qu'il faudra une véritable politique pour tenter de redresser le football national. Fini le bricolage, il faut que tout soit clair et qu'on accorde plus d'importance au produit local et à nos joueurs du cru qui doivent avoir leur chance, surtout qu'ils sont touchés les laissés-pour-compte et ne bénéficient pas du soutien souhaité. Il faudra aussi préparer les prochaines échéances, notamment la CAN 2019 et le Mondial du Qatar dès maintenant pour relever le défi et réussir là où on a échoué cette année. Raouraoua, ou celui qui prendra le relais, doit savoir que les échéances sportives se préparent sérieusement et avec un calendrier établi dès à présent.

M. M.

Championnat d'Afrique de rafla Plus de 80 participants attendus à la première édition à Mostaganem

PLUS DE 80 participants sont attendus au championnat d'Afrique de rafla qui ont débuté hier à Mostaganem, a-t-on appris mardi du président de la Fédération algérienne de rafla et billard.

Amine Maidi a indiqué que cette compétition, dont c'est la première édition et qui s'étalera jusqu'au 28 janvier, verra la participation de représentants de l'Algérie, du Burkina Faso, de Djibouti, du Mali, du Soudan, de la Libye, du Maroc et de la Mauritanie.

Il a souligné que ce rendez-vous constitue un défi à relever pour la Fédération algérienne de la discipline, ajoutant que la ville de Mostaganem est prête sur tous les plans pour la réussite de cet événement sportif continental.

Les rencontres de ce championnat auront lieu à la salle omnisports Charef-Khattab de la ville de Mostaganem où ont été aménagés quatre terrains. La compétition se déroulera en simple, double et triple, sous forme de poules pour les messieurs et mini championnat pour les dames. Les quarts, demis et finale auront lieu le 28 janvier.

En marge de cette manifestation, un stage international sera organisé au profit des arbitres et entraîneurs, encadré par quatre experts de la Fédération internationale de rafla, dont l'Algérien Yacine Kafi.

Le secrétaire général de la Confédération africaine de rafla et de la Fédération internationale des sports de boules et membre du comité algérien d'organisation, Yacine Kafi, a fait savoir que la Fédération algérienne de rafla et billard envisage d'organiser le tournoi de rafla des Jeux méditerranéens, Oran-2021, dans la ville de Mostaganem.

Challenge national de cross-country à Batna Près de 2 000 athlètes attendus

PRÈS DE 2 000 athlètes sont attendus, samedi à Batna, pour la 10^e édition du cross des «Ruines romaines», représentant la 6^e étape du challenge national 2016-2017 de cross-country de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA), a-t-on appris, mardi, de la Ligue locale d'athlétisme.

Organisée conjointement par la Ligue d'athlétisme de Batna et la Direction de la jeunesse et des sports (DJS), cette compétition d'endurance se déroulera sur l'excellent parcours vallonné de Hamla 2 (sortie sud de Batna), qui devrait être encore plus ardu suite aux récentes chutes de neige, a précisé Kamel Khellil, président de la Ligue organisatrice, affirmant que près de 2 000 athlètes (toutes catégories) ont déjà confirmé, à ce jour, leur participation.

Le comité d'organisation «a mobilisé tous les moyens nécessaires pour la réussite de cette compétition, organisée avec le concours de quelques entreprises nationales et privées», a fait savoir, de son côté, Abdelhakim Laghouil, directeur technique de la Ligue auresienne d'athlétisme.

Cette traditionnelle étape du circuit national des compétitions de la FAA, importante puisqu'elle comptera pour la qualification aux Mondiaux qui auront lieu le 26 mars 2017 à Kampala (Ouganda) sera, a-t-il assuré, élevée par la présence de toute l'écurie athlétique nationale, et donc, les meilleurs éléments du moment viendront confirmer leur forme actuelle et prétendre à une participation aux championnats du monde.

Ligue I Mobilis (17^e journée) Hamraouas et Sudistes pour créer la sensation

■ Avec le report de nombreux matchs comptant pour la 17^e journée de la Ligue I Mobilis, les regards seront braqués sur les deux matchs qui se joueront vendredi et qui verront l'OM donner la réplique au MCO et le CSC à la JSS.

Par Mahfoud M.

Les gars de Médéa, qui sont en perte de vitesse ces derniers temps, se doivent de se reprendre dans ce match qu'ils joueront à domicile face à des Hamraouas pas du tout faciles à jouer. Ainsi, les poulains de Slimani n'auront d'autre choix que de l'emporter s'ils souhaitent vraiment revenir au premier plan. Pour cela, ils doivent jouer l'attaque à outrance et ne laisser aucun espace à la formation du MCO. Les gars d'El Hamri, eux, ne l'entendent pas de cette oreille, eux qui ont par habitude de bien voyager étant donné qu'ils ont réussi de belles performances même à l'extérieur de leurs bases. Les protégés de Belatoui n'auront qu'une seule idée en tête, revenir avec le meilleur résultat possible et pour cela ils ne se cantonneront pas derrière. La rencontre devrait être très disputée entre deux formations qui jouent le haut du tableau même si l'expérience penche vers le MCO. Dans l'autre match, les gars du CS Constantine qui sont dans



PH. S. D. R.

une situation très difficile et qui pataugent en bas du classement, se doivent de l'emporter pour sortir de cette situation difficile dans laquelle ils se trouvent. Les Constantinois sont décidés à prendre les trois points du succès, sachant que le match se joue chez eux et devant leur public. Cependant, ils doivent faire très attention à cette équipe de la Saoura qui ne se présente-

ra pas en victime expiatoire et qui souhaite au moins revenir avec le point du nul qui lui permettra de rester dans le haut du tableau.

M. M.

Le programme :
Vendredi 27 janvier 2017 :
OM-MCO
CSC-JSS

Mondial militaire 2017 Défaite de l'Algérie devant l'Egypte

La sélection algérienne militaire de football a été battue par l'Egypte 1-2 après prolongations, temps réglementaire (1-1) en quarts de finale de la Coupe du monde 2017, mardi à Mascate (Sultanat d'Oman). Les buts de la rencontre ont été inscrits par Amro Mourai (35'), Ahmed Youcef (120'+1) pour

l'Egypte et Mohamed-Amine Hamia (51') pour l'Algérie. Les protégés de l'entraîneur algérien, Mohamed Boutadjine, avaient battu lors de la phase de poules, l'Allemagne (2-1), l'Iran (3-1) puis la Corée du Nord (2-1), terminant en tête du groupe B avec 9 points. Dans les autres quarts de finale, la sélection d'Oman a dis-

posé de son homologue malienne (5-0), alors que le Qatar a battu le Bahreïn aux tirs au but (4-2). La Syrie a sorti de son côté l'Allemagne (2-1). En demi-finales prévues jeudi, l'Egypte sera opposée à Oman, alors que le Qatar affrontera la Syrie. La finale du Mondial-2017 militaire se déroulera samedi.

El Hadi Ould Ali

«Le centre de Fouka est un espace offrant les conditions et moyens favorables aux talents»

Après avoir reconnu que la formation était le «maillon faible» du secteur, le ministre a fait savoir que «le centre est un espace offrant les conditions et moyens favorables à la découverte de talents, d'autant qu'il fait partie de cinq autres projets prévus au niveau nationaux».

Le centre de Fouka qui sera réceptionné «de manière progressive» à partir du premier semestre de l'année 2017, dispose d'une piscine olympique couverte, six salles fédérales (badminton, lutte, gymnastique, haltérophilie, judo, karaté), plusieurs salles pour les sports collectifs (volley-ball, handball, basket-ball).

S'étendant sur une superficie de six hectares, le centre dont le

coût de réalisation s'élève à 1 milliard et 635 millions de dinars, dispose également d'un hôtel haut standing d'une capacité d'accueil de 200 lits.

Ce centre est situé à proximité d'un complexe sportif, une autre escale de la visite du ministre de la Jeunesse et des Sports qui a appelé à l'accélération de la cadence des travaux en vue de sa réception avant septembre prochain.

Il s'agit d'un complexe qui compte un terrain de football couvert de gazon artificiel et des gradins d'une capacité de 20 000 places après extension.

Il compte également huit couloirs pour l'athlétisme, trois autres aires de détente, des salles omnisports et une piscine

olympique.

M. Ould Ali a inspecté ensuite le projet de réalisation d'un stade de football d'une capacité de 10 000 places à Cherchell, dont le taux d'avancement des travaux a atteint 65%, avant de se rendre au champ de tir de Chenoua où il a procédé, en compagnie du wali de Tipasa, à l'inauguration de la maison des jeunes de la ville de Metatia.

«La wilaya de Tipasa a bénéficié, dans le cadre des derniers plans quinquennaux, de 334 projets dans le secteur de la jeunesse et des sports, avec une enveloppe estimée à 11,9 milliards de dinars, pour une meilleure prise en charge des sportifs», a rappelé le ministre.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tizi Ouzou

Les festivités du centenaire de Mouloud Mammeri lancées fin février

LES FESTIVITÉS devant marquer la célébration du centenaire de la naissance de l'écrivain, anthropologue et linguiste Mouloud Mammeri débiteront fin février prochain, a-t-on appris hier de la directrice de la Culture de la wilaya de Tizi-Ouzou, Nabila Goumeziane. Le lancement du programme de commémoration aura lieu à l'occasion du 28^e anniversaire de la disparition de Da l'Mouloud et les différentes activités qui seront retenues dans ce cadre se poursuivront jusqu'au 28 décembre 2017 qui correspond au jour de sa naissance en 1917, a-t-elle expliqué. «La célébration du centenaire, placée sous le parrainage du président de la République Abdelaziz Bouteflika, sera menée par le Haut commissariat à l'amazighité (HAC) en collaboration avec les secteurs de la Culture, l'Education et l'Enseignement supérieur», a-t-elle signalé. Dans la wilaya de Tizi Ouzou, la préparation de cet événement d'envergure nationale se fait par la direction de la Culture en collaboration avec l'université Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou, le mouvement associatif et les comités de village qui contribueront au montage d'un programme de proximité qui sera à «la hauteur de la personnalité et du travail de Mammeri», a-t-elle déclaré. Entre autres activités programmées à cet effet, Nabila Goumeziane a cité des journées d'étude, des colloques, des expositions et des caravanes qui sillonneront les quatre coins de la wilaya, précisant que le programme définitif de la commémoration n'a pas encore été finalisé. Elle a rappelé que Mouloud Mammeri a beaucoup œuvré pour la préservation et le développement de la langue amazighe à travers ses recherches et ses travaux sur la grammaire, les méthodes d'enseignement de la langue et le dictionnaire dans lequel il a regroupé le vocabulaire des différents dialectes berbères. Il a également effectué plusieurs recherches anthropologiques sur les richesses culturelles, linguistiques et patrimoniales de la communauté amazighe en Afrique du Nord et a recueilli les Isefras (poèmes) de Si Mohand Ou M'hand et de Cheikh Mohand Oulhocine, ainsi que les contes berbères anciens. Mammeri était aussi un écrivain et un romancier qui a laissé des œuvres immortelles dont «La Colline oubliée», «Le Sommeil du juste», «L'Opium et le bâton», «La traversée», ainsi que plusieurs nouvelles et pièces de théâtre.

Yanis G.

8,8 millions de mines de l'ère coloniale détruites

Après 50 ans, fin des opérations de déminage

LE NOMBRE de mines datant de l'ère coloniale détruites par l'Armée nationale populaire le long des frontières Est et Ouest du pays s'élève à 8 854 849 mines, a indiqué, hier à Alger, un responsable du ministère de la Défense nationale, qui a annoncé la fin des opérations de déminage et de destruction de ces mines. «L'achèvement de l'opération de déminage couronne plus de 50 années d'efforts continus et de travail sur le terrain pour l'éradication définitive du fléau des mines de notre pays, ce qui a permis la destruction de 8 854 849 mines», a déclaré le général Boualem Madi, directeur de la communication, de l'information et de l'orientation de l'Etat-Major de l'ANP, dans une allocution au nom du général de Corps d'Armée, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'Etat-major de l'ANP M. Madi, qui intervenait lors d'un point de presse organisé au niveau du Musée central de l'armée, a mis aussi l'accent sur l'importance de la réussite de l'opération de déminage et ses résultats positifs aux dimensions humanitaires et de développement.

L'achèvement de l'opération de déminage et de destruction des mines a permis «la livraison aux autorités locales de 62 421,194 ha de terres assainies afin de les exploiter dans le cadre de la relance du développement local dans les zones frontalières», a-t-il indiqué. «Ces opérations accomplies par des détachements spécialisés du génie de combat relevant du commandement des Forces terrestres, se sont déroulées dans des conditions très difficiles, à commencer par l'effet des conditions météorologiques, la difficulté des reliefs, l'intensité des massifs forestiers ainsi que l'effacement des repères des lignes minées», a-t-il expliqué. De son côté, le colonel Ahcen Ghorabi, chargé du dossier de déminage au niveau du ministère de la Défense nationale, a présenté des détails sur le déroulement des opérations de déminage et de destruction des mines dès leur début en 1963 jusqu'à la fin de l'opération en décembre 2016, pour qu'un débat soit ouvert avec l'audience. Un film documentaire sur les opérations de déminage le long des frontières a également été projeté.

T. G.

Flambée des prix des produits de large consommation



LOUMIS

Djalou@hotmail.com

CHU de Béjaïa

Les paramédicaux protestent

■ L'établissement hospitalo-universitaire (CHU) de Béjaïa était paralysé hier matin, suite à un débrayage sous la houlette du SAP et du syndicat d'entreprise.

Par Hocine C.

Le débrayage a été observé pendant une heure par les paramédicaux et les corps communs. Privés de leurs salaires, ces derniers ont décidé d'exprimer de vive voix leur mécontentement et leur incompréhension par rapport au retard pris dans le versement de leurs mensualités. Ils ont ainsi «dénoncé le retard pris par leur tutelle dans le versement de leurs salaires, d'autant que les services concernés sont informati-

sés et bien outillés», lancent des travailleurs. Le retard est motivé par le manque de budget pour la finalisation de la régularisation des situations financières des travailleurs, leurs avancements et les rappels liés aux promotions ainsi que la vérification de tous les états, a-t-on indiqué. «Une réunion a regroupé les différentes parties en conflit et il a été décidé, en commun accord avec les responsables du CHU et le receveur, le versement des salaires dès aujourd'hui», nous dit un syndicaliste. A Akbou, les

habitants des villages Azaghar et Bouzeroual ont protesté hier matin devant le siège de la SDE, ex-Sonelgaz, qu'ils ont fermée par la suite. Ils ont exigé «la poursuite des travaux du projet de raccordement de leurs foyers au gaz naturel». Ce projet qui a été entamé il y a trois années, est à l'arrêt depuis plusieurs mois. Les protestataires ont été informés que les travaux devraient être relancés ces jours-ci.

H. C.

Biskra/ Des pertes matérielles enregistrées

Incendie au marché Errahma

UN INCENDIE s'est déclaré dans la journée d'hier au marché Errahma de la ville de Biskra, occasionnant des pertes matérielles, a indiqué à l'APS la Protection civile. L'incendie, dont les causes n'ont pas encore été déterminées, a provoqué la destruction totale de 10 locaux commerciaux, tandis que 74 autres ont pu être sauvés, a précisé le commandant Omar Selatnia, chargé de l'information et de la communication au sein de ce corps constitué. L'intervention des éléments de la Protection

civile lors de cet incendie qui n'a occasionné aucune perte humaine, a permis la réduction des dommages et d'éviter l'extension des flammes vers les tissus urbains voisins, a-t-on indiqué de même source. Le marché Errahma, situé à la cité

des 726 logements situés dans la ville de Sidi Okba a détruit 700 matelas. Une enquête a été ouverte par les services concernés pour déterminer les circonstances exactes de ces incendies.

Hani Y.

Oran

Un homme mortellement percuté par un train

UN HOMME âgé de 40 ans a été mortellement percuté hier par un train de voyageurs assurant la liaison Oran-Sidi Bel-Abbès, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile. Le train a heurté le quadragénaire au quartier Ibn Sina (ex-Petit lac), à proximité de la société Naftal. La victime est décédée sur le coup. Sa dépouille mortelle a été transférée vers la morgue du Centre hospitalo-universitaire d'Oran, a-t-on ajouté de même source.

F. T.